

SAISON 2022

MISE EN FONCTION DE LA O'STATION

La station de lavage autonome pour embarcations **O'Station** de Rivière-Rouge est actuellement en fonction jusqu'à la mi-octobre. Ouverte en tout temps, elle se localise près des jardins communautaires et de la descente publique du lac Tibériade.

Tous les lacs de la Ville sont assujettis au respect du Règlement numéro 2022-442 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et **obligeant à laver les embarcations et accessoires**. Ainsi, après le lavage de l'embarcation à la **O'Station**, un coupon vous sera remis et c'est ce coupon qui prouve que le lavage de votre embarcation a été effectué et qui vous permettra d'obtenir une clé pour le lac concerné.

Si vous êtes un contribuable de la Ville ou que vous êtes un campeur saisonnier vous pouvez vous procurer votre passe-citoyenne auprès du Service d'urbanisme et d'environnement. **Attention!** Un campeur saisonnier d'un camping autorisé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est considéré comme un contribuable, mais il a l'obligation d'effectuer un premier lavage comme non contribuable à son arrivée. Autrement, des frais de 40 \$ par utilisation s'appliquent. Aucun remboursement possible.



NOUVEAUTÉ 2022 / PROJET PILOTE - PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL - DESCENTE PUBLIQUE À COMPTER DU 19 MAI 2022

Pour l'ouverture des barrières, les clés seront accessibles à compter du 19 mai prochain :

- Jeudi à lundi
 - o auprès du préposé qui se trouvera sur place (à proximité de la station de lavage et de la descente publique du lac Tibériade);
- Mardi et mercredi
 - o à la Clinique d'Ostéopathie familiale Martineau située au 2045, boulevard Fernand Lafontaine;
- D'ici le 19 mai, ou en cas de problème, vous référer au Service d'urbanisme et d'environnement situé au 259, rue L'Annonciation Sud, durant nos heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h / 819 275-3202 / urbanisme@riviere-rouge.ca) ou via l'association du lac concerné (code à numéros possible selon le lac concerné).

Réservoir Kiamika (montée Miron): il n'y a pas de barrière aménagée, toutefois, un employé du Parc régional du Réservoir -Kiamika procédera à la vérification de vos certificats de lavage de vos embarcations.

Nous demandons votre collaboration afin de prévoir à l'avance vos déplacements sur les plans d'eau de Rivière-Rouge ayant un accès public. Aucun coût n'est associé à la prise de possession de la clé, cependant, **un dépôt de 200** \$ est exigé qui vous sera remboursé au retour de la clé. La clé doit être retournée dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures.



Notez que seuls les coupons de la **O'Station** sont acceptés sur le territoire de la Ville comme preuve de lavage d'une embarcation et accessoires.

Les barrières des accès et descentes publiques seront ouvertes du 20 au 23 mai pour permettre aux riverains la mise à l'eau de leur embarcation.

